



cnps
Centre National
des Professions de Santé

Votre santé,
notre combat.

Communiqué de presse

Le 22 janvier 2013

Europe : le CNPS refuse la voie de l'apprentissage pour les libéraux de santé

Contact presse

Michel Chassang -
Tel. 06 85 72 60 83

Dans le cadre de l'examen de la directive européenne 2005/36 relative à la reconnaissance des qualifications européennes, le Parlement européen doit se prononcer, le 24 janvier, sur un amendement porté par un groupe minoritaire d'eurodéputés allemands. Cet amendement, s'il était adopté autoriserait la création d'une filière de formation initiale des infirmiers par la voie de l'apprentissage, dès l'âge de 16 ans, sans le prérequis du baccalauréat.

Le CNPS, première intersyndicale des libéraux de santé, qui fédère la quasi-totalité des syndicats de professionnels de santé libéraux (32 organisations représentatives), exprime sa totale opposition à une telle évolution de la formation initiale, qui si elle était adoptée, finirait par être appliquée à toutes les professions de santé.

Le CNPS considère qu'une telle mesure serait un retour en arrière injustifiable à l'heure où les professions paramédicales en particulier, cherchent à élever le niveau de leur formation initiale pour s'adapter aux évolutions de leur exercice professionnel, de leurs compétences et des besoins des patients.

Les libéraux de santé travaillent actuellement à l'inscription de leurs formations initiales respectives dans le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD), en application du traité européen de Bologne. L'introduction d'une nouvelle voie de formation par l'apprentissage pour ces professions, irait totalement à contre-courant de cette démarche d'universitarisation.

C'est pourquoi, le CNPS demande aux eurodéputés français de ne pas voter cet amendement qui représente une remise en cause de la qualité de soins et de la sécurité des patients.

**Centre National
des Professions
de Santé**

54 rue Ampère
75849 PARIS cedex 17
Tél : 01 56 79 20 65
Fax : 01 56 79 20 21

cnps@cnps.fr